REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI.

Kigali, le 1 FEW 1988

Nº 0422/15.00

-> It pri pur clant a

Monsieur RUTAYISIRE J.M.V. C/o MIJEUCOOP K I G A L I.-

Monsieur,

Suite à 1°AM n° 41/06 du 5 Janvier 1988 portent votre reprise dans les cadres de l'Administration Centrale, je porte à votre connaissance que vous êtes affecté à la Division Formation des Jeunes de la Direction Générale de la Jeunesse.

En outre vous êtes chargé d'assumer les fonctions de Secrétaire Permenent de l'Association Rwandaise des Arts Martiaux (ARAM) pour assurer la liaison entre celle-ci et le MIJEUCOOP en remplacement de Monsieur NDUWAYEZU Faustin.

Vous voudrez contacter le Directeur Général de la Jeunesse et le Président de l'ARAM pour recevoir les directives relatives à votre entrée en fonction.

C.P.I.A:

- Monsieur le Président de l'ARAM

KIGALI .-

- Monsieur le Directeur Général de la Jeunesse

KIGALI .-

- Monsieur le Directeur Général des Sports et Loisirs

KIGALI .-

- Monsieur NDUWAYEZU Faustin C/O MIJEUCOOP KIGALI.- Le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopération NOTIFILIYDIANA Augustia